



Secteur centres d'appel

SUD CONDUENT

25/27 rue des Envierges

75020 PARIS

Roubaix, le 15 mars 2019,

PRIME MACRON, C'EST YES,

NAO, C'EST NO !

Lors des séances de négociation des 5 et 11 mars dédiées aux salaires, primes, et à la classification, la direction a fini par valider le principe du versement d'une prime exceptionnelle. Par contre, elle a opposé un refus net à toutes les revendications portées par **SUD**. Voici en détail les principaux points d'avancée et de blocage.

UNE PRIME MACRON, MAIS SOUS CONDITIONS

Pour rappel, c'est SUD, seul au départ, qui avait demandé l'ouverture d'une négociation distincte des Négociations Annuelles Obligatoires, pour obtenir cette prime.

Pour pouvoir être versée aux salarié-es, un accord d'entreprise devait impérativement être conclu avant l'établissement de la feuille de paie de mars. C'est donc chose faite !

Mais la somme n'est pas à la hauteur de nos espérances, et surtout pas à la hauteur des moyens financiers du Groupe CONDUENT.

Les Syndicats **SUD CFTD**, **CFTC** et **CGT** ont demandé que cette prime soit d'un montant entre 500 € et 1000 € pour toutes et tous.

Après avoir validé le principe le 5 mars, la direction a indiqué partir sur une base de 300€, mais en excluant les salarié-es embauché-es en 2019 et les salarié-es ayant eu des arrêts maladie et des absences non justifiées....

SUD a jugé ces conditions inacceptables et a réussi à entraîner tous les autres Syndicats à refuser que les salarié-es ayant eu des arrêts maladie soient pénalisés !

Au final, un accord a été conclu le 11 mars. Une prime exceptionnelle d'un montant de 284 € maximum sera versée en fin de mois à toutes et tous les salarié-es de CONDUENT France présent-es en 2018.

Une bonne nouvelle donc, d'autant que la réponse de la direction du Groupe aux Etats-Unis s'était vraiment faite attendre...

LES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

13^{ème} MOIS, AUGMENTATION DES TICKETS RESTAURANT, PROGRESSION DANS LA GRILLE DE CLASSIFICATION, C'EST NON A TOUTES LES DEMANDES DE SUD !

Sachant que l'augmentation des salaires dans la Branche des Prestataires de Services (dont font partie tous les centres d'appels externalisés) décidée en avril 2018, ne s'est appliquée qu'à partir de janvier 2019, les entreprises ont réalisé des millions d'€ de profits supplémentaires en 2018.

Ces millions sont partis dans les poches des patrons et des actionnaires gloutons !

Malgré ces faits irréfutables et le chiffre d'affaire confortable réalisé par CONDUENT grâce à notre travail, la direction a rejeté toutes nos demandes :

- **PAS DE 13^{ème} MOIS**, ou alors on supprime le variable nous a répondu la direction !
- **PAS D'AUGMENTATION A 8€ DES TITRES RESTAURANT**, alors que l'employeur n'en paie que 60% et qu'il ne paie aucune cotisation sociale (les fameuses charges en langage patronal !).
- **PAS DE PROGRESSION DANS LA GRILLE DE CLASSIFICATION**, alors qu'aujourd'hui un-e salarié-e aux coefficients 120, 130, 140 et 150 reste au niveau du SMIC !
- **PAS NON PLUS d'ALIGNEMENT DE LA CLASSIFICATION DES SALARIE-ES DE ROUBAIX SUR CELLE DE VALENCE ET DE SOPHIA ANTIPOLIS !!!**

Notre « généreuse direction » ne nous offrirait en tout et pour tout qu'une augmentation de 1,25 % de la masse salariale pour « satisfaire » nos légitimes revendications. De qui se moque-t-on ?!

Si cette situation de blocage persiste, nous appellerons tous les salariés à passer à l'action !

Contact : Fouad BOUMEDIENNE Délégué Syndical Central SUD